



## ***L'Association des Parents d'Elèves (APE) Du Puits de Calès vous souhaite la bienvenue***

### ***L'APE c'est quoi ?***

C'est une association de loi 1901 qui a pour vocation d'organiser des manifestations tout au long de l'année scolaire afin de participer au financement des besoins de nos enfants.

L'an passé, les 6500 € récoltés ont permis d'investir dans :

**du matériel** (écrans plats d'ordinateur, casques microphones, 1 lecteur sono, 1 appareil photo pour imager les nombreuses sorties scolaires, des tapis de sport...),

**des sorties, des voyages scolaires** (semaine dans les Alpes, sorties de fin d'année),

**des cadeaux à l'occasion de Noël** : triporteurs et vélos pour les classes de maternelle, des cordes à sauter, des cerceaux),

**des livres** : lus en classe par les enfants avec leur instituteurs mais aussi mis à disposition à la bibliothèque,

**des manifestations** : goûter de Noël, quine, kermesse de fin d'année.

### ***Comment participer ?***

Chaque année, l'APE organise une Grillée de châtaigne (14 octobre 2016), un goûter de Noël, une collecte de jouets au profit de l'Association A Tous Cœur, un quine et la Kermesse de fin d'année !

Pour la réussite de toutes ces manifestations, votre soutien sera nécessaire et fortement apprécié afin que l'APE génère des bénéfices intégralement réinvestis au profit de nos enfants.

Vous avez l'opportunité de participer à l'effort collectif pour nos bambins en complétant le coupon accompagnant votre participation financière avant le **Vendredi 14 octobre 2016**.

### ***Merci à tous pour votre soutien***

#### ***-X- Pour une participation financière -----***

Le montant de la cotisation de l'Association des Parents d'Elèves pour l'année scolaire 2016/2017 est cette année encore maintenu à 15 € par **famille**.

Restant facultative comme toujours, il est important de savoir qu'elle est l'une des principales sources de revenus pour l'Association des Parents d'Elèves. **A partir de cette rentrée, les familles qui ne souhaitent pas cotiser à l'APE ne pourront plus profiter des subventions de l'APE lors des sorties ou voyage de fin d'année, à titre indicatif, l'APE reverse plus de 40€ par enfant et par an, la cotisation est donc très « rentable ».**

#### ***Nous vous rappelons que l'argent récolté ne sert qu'aux enfants !***

Merci pour votre participation (déductible des impôts). A réception de votre règlement, un reçu vous sera délivré.

NOM : .....

Prénom : .....

Classe de votre (vos) enfant (s) : .....

Paiement par chèque  en espèces